

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 16 (1936)  
**Heft:** 7

**Rubrik:** Chiffres, faits et nouvelles

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

car conformément à cette convention les droits de douane ne pourront être relevés sans préavis et même dénonciation. Au surplus, des garanties nous sont encore données du fait de traités de commerce conclus récemment entre la France et d'autres pays, dont nous bénéficions par le jeu de la clause de la nation la plus favorisée. Des arrangements ont également été obtenus en marge de cette convention, en particulier en ce qui concerne les contingents. Il est juste, d'ailleurs, de reconnaître, contrairement à ce qui est trop souvent affirmé, que ceux-ci ne sont pas l'unique cause de la diminution de nos exportations en France; certaines mesures administratives contre lesquelles nous nous sommes élevés constituent également des entraves, de même que les droits de douane trop élevés, qu'il faudrait réviser car, entre temps, les marchandises qu'ils grèvent ont été perfectionnées dans le sens d'une simplification qui a diminué leur valeur, d'où exagération dans l'incidence des droits de douane qui les frappent.

Une des principales causes de cette raréfaction de nos ventes en France est la diminution du pouvoir d'achat de ce pays, mais il y a encore de grandes possibilités pour nos produits suisses qui devraient être souvent mieux adaptés au goût et aux besoins des consommateurs français.

Le prix de vente des marchandises suisses constitue trop souvent le seul obstacle à leur écoulement sur le marché français; selon nous, il faudrait donc que nos produits y arrivent à des prix s'adaptant mieux aux circonstances nouvelles qui résultent de la crise, c'est-à-dire à des prix sensiblement plus bas que les prix actuels. Pour y parvenir, comme le Dr. Hans Sulzer l'a magistralement exposé le 28 avril, devant 200 membres et amis de la Chambre de commerce suisse en France, nos industriels ont déjà fait de larges sacrifices sous forme de compressions. Nous ne saurions trop les engager à poursuivre ces efforts. Mais il nous paraît aussi qu'il serait désirable que nos pouvoirs fédéraux, cantonaux et commerciaux réduisent d'une façon ou d'une autre le coût de la vie, notamment en

diminuant les charges qu'ils imposent à l'industrie, à l'agriculture et au commerce en général.

La Chambre de commerce suisse en France, aujourd'hui forte de plus de 1.100 membres, rappelle que son but principal est de contribuer à développer et à améliorer les relations commerciales franco-suisse. Elle a voué 20 années d'efforts incessants à cette cause et elle est à même de mettre à la disposition de ses membres et amis une expérience éprouvée, une documentation riche et précieuse.

Des commissions spécialisées accomplissent un labeur continu du plus grand intérêt; nous venons de créer une commission nouvelle qui a pour tâche d'étudier et de proposer tous moyens susceptibles de favoriser et d'intensifier les échanges commerciaux avec les colonies françaises.

Notre institution est en étroite collaboration avec l'administration fédérale, avec la Légation Suisse de Paris, avec l'Office Suisse d'Expansion Commerciale et tous ces appuis lui sont infiniment précieux. Elle collabore, de plus, constamment et utilement avec la Chambre de commerce française à Genève et avec les Chambres de commerce suisses à l'étranger.

Notre Chambre de commerce a créé cette année, grâce au concours de l'Office Suisse d'Expansion Commerciale, une section suisse à la Foire de Paris qui a eu un vif succès et qui nous incite non seulement à la continuer, mais à l'amplifier. Elle suit avec le plus grand intérêt les préparatifs pour l'Exposition de 1937 et compte y jouer un rôle utile, comme dans tous les domaines qui sont de son ressort et où ses services peuvent contribuer à favoriser les relations économiques des deux pays amis, qui sont faits pour s'entendre.

La Chambre de commerce suisse en France est, avant tout, échangiste; c'est pourquoi elle souhaite dans tous les domaines le retour à un régime de stabilité. C'est, à son avis, la première condition pour la reprise des échanges internationaux qui seule peut amener la fin de la crise économique.

## CHIFFRES, FAITS ET NOUVELLES

### *Les échanges franco-suisse pendant les 6 premiers mois de l'année 1936 :*

Les exportations françaises en Suisse se sont élevées à 450 millions de francs français, contre 531 millions de francs français pendant la même période de l'année 1935, soit une *diminution* de 15 0/0. Ce sont essentiellement les ventes en Suisse de houille, fer, acier, fils de soie et automobiles français qui ont diminué.

Les importations suisses en France se sont élevées à 273 millions de francs français, contre 244 millions de francs français, pendant la même période de l'année 1935, soit une *augmentation* de 11 0/0. Ce sont essentiellement les ventes en France des fromages suisses qui ont augmenté.

Le solde de la balance franco-suisse a été de 177 millions de francs français en faveur de la France, contre 287 millions de francs français pendant la même période de l'année 1935, soit une diminution de 28 0/0.

Il est intéressant de remarquer à ce sujet que le

solde actif pour la France de ses échanges avec la Belgique a diminué de 62 0/0 pour le premier semestre de cette année par rapport à la même période de 1935 et de 72 0/0 en ce qui concerne les échanges franco-allemands.

### *L'Exposition Internationale de Paris en 1937 aura-t-elle lieu?*

Nous relevons dans le *Matin*, du 1<sup>er</sup> août, les indications suivantes relatives à la manifestation de l'année prochaine :

« Par suite de faits sur lesquels il est inutile de revenir, le commissariat général se trouve jugulé par la hausse, une hausse qui s'est élevée jusqu'à 40 0/0 dans l'adjudication du pavillon de la céramique, et qui dépasse 50 0/0 dans les offres faites pour l'édification du pavillon du mobilier. Il faut compter, en outre, avec les primes d'assurances que, dans leurs propositions, les adjudicataires se réservent de demander au commissariat général, en cas d'imprévu. De plus, les nations étrangères font également appel

# VACANCES EN SUISSE

**Réductions de 30-45 0/0 sur les chemins de fer, les bateaux et les autocars de montagne**

Billets d'aller et retour de 10, 45 et 90 jours; billets combinés; billets collectifs (6 personnes au minimum); billets de famille; abonnements de 8 et 15 jours, etc.

*Pour tous renseignements, envois de brochures et vente des billets, s'adresser aux :*

## CHEMINS DE FER SUISSES

**OFFICE DE TOURISME, 37, BOULEVARD DES CAPUCINES**

TÉL. : OPÉRA 63.30

**Pour vos affaires, vos vacances ou vos week-end, utilisez les avions confortables de la "SWISSAIR"**

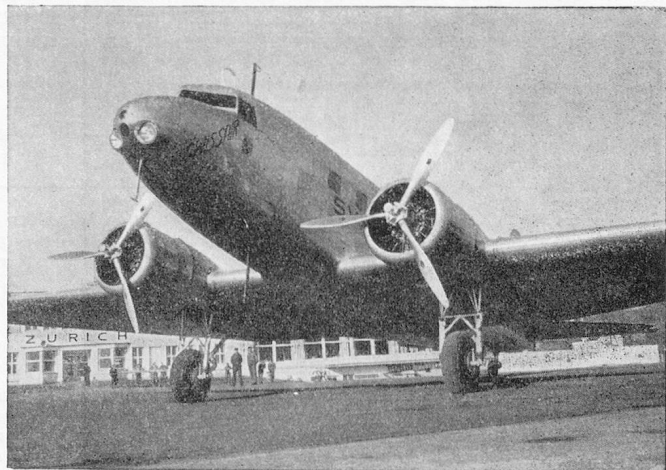
PARIS-BALE en 1 h. 40  
PARIS-ZURICH en 2 h. 20

Prix: De Paris	Simple Course	Aller et retour	
		15 jours	2 mois
à Bâle .....	290. »	495. »	520. »
à Zurich .....	350. »	595. »	630. »
à Berne .....	390. »	665. »	700. »

### HORAIRE D'ÉTÉ

JOURS OUVRABLES SEULEMENT

16 h. 10	dép...	Paris, pl. Lafayette	..arr.	10 h. 25
16 h. 45	dép...	Paris-Aéroport	..arr.	9 h. 50
18 h. 25	arr...	Bâle-Aéroport	..dép.	8 h. 05
19 h. 05	arr...	Berne-Aéroport	..dép.	7 h. 10
19 h. 05	arr...	Zurich-Aéroport	..dép.	7 h. 30



Pullmann volant Douglas (14 places), buffet et stewardess à bord

Pour tous renseignements et location de places, s'adresser aux Bureaux de Voyages, aux Chemins de fer Fédéraux Suisses, 37, boulevard des Capucines, Paris-2<sup>e</sup>, ou **AIR FRANCE** (Agents généraux).

à la garantie du commissariat général contre une hausse éventuelle. En outre, devant la situation actuelle, certains exposants, et non des moindres, qui s'étaient inscrits pour une importante coopération, sont aujourd'hui défailants. Et le centre régionaliste, à cause de la hausse des matières premières, se débat dans d'accablantes difficultés.

« En face d'une pareille situation, il convient qu'une décision gouvernementale, quelle qu'elle soit, intervienne pour faire cesser ce trouble et ces incertitudes. »

Par ailleurs, nous remarquons dans le *Journal Officiel*, qu'au cours de la séance de la Chambre des députés du 4 août, le Ministre des Finances a déclaré :

« Devant ces devis supplémentaires surtout, vous reconnaîtrez que nous serions coupables, à l'égard du pays et du Parlement, si nous ne contrôlions pas l'emploi des sommes qu'on nous demande et de celles qui ont été utilisées. Voilà le sens de ma réponse. L'exposition aura lieu... »

La Chambre des députés a enfin voté, le 13 août, un nouveau crédit de 200 millions destinés à faire face aux charges sociales accrues, aux participations étrangères toujours plus nombreuses et à l'extension du périmètre de l'Exposition. Le total des crédits accordés par l'Etat à cette manifestation s'élève ainsi à environ 630 millions.

#### **Participation de la Suisse à l'Exposition Internationale de Paris en 1937.**

La Commission Fédérale chargée de s'occuper de la participation de la Suisse à l'Exposition Internationale de Paris, en 1937, s'est réunie le mercredi 5 août à Berne, sous la présidence de M. Léon Jungo, directeur des Constructions Fédérales.

Après avoir entendu un exposé de M. Lienert, commissaire général suisse, sur l'activité qu'il a déployée tant en France qu'en Suisse pour organiser la participation de la Suisse à la manifestation de l'année prochaine, la Commission a examiné les projets présentés par les architectes ayant participé au concours pour la construction du Pavillon suisse. Elle a ratifié le choix par le jury, présidé par M. Favarger, des lauréats suivants :

- 1° Braüning, Leu et Durig, Bâle;
- 2° Karl Egender, avec la collaboration de M. W. Muller, Zurich;
- 3° Albert Zeyer, Lucerne;
- 4° Carl Päder, avec la collaboration de MM. Jenny et Fischer, Berne;
- 5° Denis Honegger, Paris.

MM. Braüning, Leu et Durig, à Bâle, ont été désignés comme architectes chargés de la construction du Pavillon suisse. Sur la base de nouvelles précisions qui leur seront données par le Commissaire général suisse, ils établiront un nouveau projet s'inspirant de celui présenté au concours. Ce nouveau projet sera soumis à la Commission Fédérale dans le courant du mois de septembre pour être définitivement adopté et l'on espère que les travaux de construction pourront commencer tôt après.

#### **Echanges commerciaux entre la Suisse et l'Afrique Equatoriale Française.**

Le *Bulletin Economique de l'Afrique Equatoriale Française* (N° 43 - 2<sup>e</sup> trimestre 1936) publie un rapport sur le mouvement commercial de cette colonie pendant l'année 1935. Nous relevons dans les statistiques annexées à ce rapport que certains pays ont procédé à des ventes importantes dans cette colonie, alors qu'il semblerait que la Suisse n'ait effectué aucune exportation à destination de l'A.E.F., en 1935. L'Allemagne, par exemple, a vendu à l'A.E.F. des appareils électriques pour près d'un demi-million de francs français; la Belgique, des articles de ménage pour 450.000 francs français; l'Angleterre et les Etats-Unis d'Amérique, des appareils frigorifiques respectivement pour 140.000 et 100.000 francs français; les Etats-Unis d'Amérique, des machines et des chaudières pour plus de 100.000 francs français, etc., etc.

Au total, la Suisse n'aurait importé en 1935, en

A.E.F. que pour 440.000 francs français, alors que les importations de la Belgique s'élèveraient à 11 millions, celles de la Grande-Bretagne, à 13 millions, celles de l'Allemagne à 5 millions, celles des Etats-Unis, à 13 millions. Il est toutefois probable que les exportations de la Suisse à destination de l'A.E.F. ont été supérieures au chiffre précité et qu'ayant été effectuées par l'intermédiaire des comptoirs coloniaux de la métropole, la Suisse émerge en partie sur la somme de 78 millions, montant des ventes de la métropole française à l'une de ses plus importantes colonies.

#### **L'aide de l'Etat français au commerce et à l'industrie :**

Dans ce domaine, la Chambre des députés et le Sénat ont voté trois nouvelles lois : l'une tendant à instituer une aide temporaire au commerce et à l'industrie; il s'agit d'avance à des conditions favorables accordées par l'Etat aux entreprises du commerce et de l'industrie, afin d'éviter des crises de trésorerie.

Une deuxième permettant l'octroi de délais de paiement aux commerçants, industriels et artisans pour quelques catégories de dettes, comme les billets de fonds et les loyers arriérés. Ces dispositions ne sont que transitoires.

Une troisième portant, pour les débiteurs de l'agriculture, d'un an à deux ans les délais accordés aux débiteurs malheureux et de bonne foi par la loi du 25 mars 1936. Elle change également la procédure en faveur des agriculteurs.

Les présidents des tribunaux de commerce ont reçu des instructions pour qu'ils usent de tous les pouvoirs leur appartenant afin de provoquer, au cours des prochaines échéances, des accords amiables entre débiteurs et créanciers.

#### **Les avoirs à l'étranger :**

La nouvelle loi concernant les avoirs à l'étranger des Français ne change rien à la situation des étrangers en France. Tous les contribuables, qui ne sont pas de nationalité française, continueront, même s'ils sont domiciliés en France, à n'être pas astreints à la déclaration de leurs avoirs à l'étranger, mais ils devront, s'ils ont en France leur domicile de fait, continuer à déclarer en France tous leurs revenus, même de source étrangère.

#### **Centre de préparation aux affaires de la Chambre de Commerce de Paris.**

Nous sommes informés que le registre des demandes d'admission à l'Ecole d'Application du Centre de Préparation aux Affaires est ouvert.

Cette école, établissement d'enseignement technique supérieur reconnu par l'Etat, a été instituée par la Chambre de Commerce de Paris, aussi bien pour perfectionner ses élèves dans l'administration des entreprises que pour initier une élite de jeunes gens à la carrière des affaires. La « méthode du cas », adoptée dans ce but, consiste à remplacer les cours purement dogmatiques par des discussions que les élèves soutiennent sous la direction des professeurs et qui portent sur des cas concrets empruntés à la vie réelle des entreprises; elle doit ici son intérêt et sa valeur tant au fait que les professeurs sont choisis parmi de praticiens éprouvés qu'à l'existence et à l'activité d'un organisme spécial: le Bureau de Recherches Industrielles et Commerciales, créé pour être l'agent de liaison entre l'Ecole d'Application et le monde des Affaires. Les résultats les plus heureux ont déjà été obtenus par cet enseignement pratique et vivant.

Les jeunes filles et les femmes peuvent présenter leur candidature pourvu qu'elles soient françaises et titulaires d'un des quatre diplômes suivants: Ingénieur des Arts et Manufactures, licence ès-sciences, licence en droit, Ecole Libre des Sciences Politiques.

Ceux de nos lecteurs que la question intéresse pourront trouver tous renseignements utiles à leur décision en s'adressant au Secrétariat général de l'Ecole: 18, rue Chateaubriand, Paris-8<sup>e</sup>. Tél. : Elysées 56-20.